



VALIDATION D'ACQUIS DE L'EXPERIENCE

LE CFPPA OLIVIER DE SERRES VOUS ACCOMPAGNE

Durée : 15 à 20 heures



La VAE... C'est quoi ?

Une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation, des connaissances et des compétences.

Obtenir un diplôme du ministère de l'agriculture du niveau CAPA au BTS et CS

Pour qui ?

Toutes personnes justifiant d'au moins trois ans d'activité



LE DISPOSITIF :

Rencontrer les relais territoriaux d'information et de conseil sur la VAE

Vérifier la demande de recevabilité

Contacter la DRAAF pour recevoir le dossier de recevabilité

Fournir tous les justificatifs

Elaborer le dossier VAE



L'ACCOMPAGNEMENT

Toute personne peut être accompagnée.

Cet accompagnement est pris en charge par un organisme financeur.

L'accompagnateur vous aide à remplir le dossier d'inscription.

Il vous présente une méthode de travail.

Il vérifie que la VAE est bien la bonne réponse à votre projet.

Il vous oriente et vous aide dans le choix du diplôme.

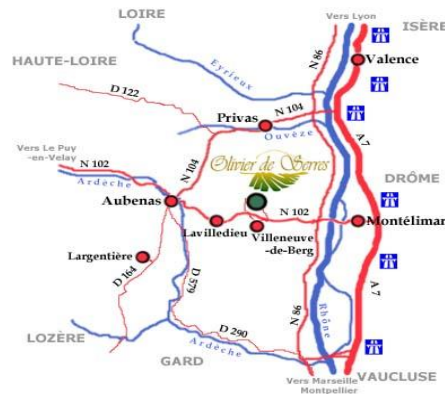
Il suit votre progression dans l'élaboration de votre dossier.

Il vous rappelle les conditions de passage devant le jury

VAE : Une démarche individuelle pour revaloriser ses compétences.
Le CFPPA vous accompagne.

Les Adresses utiles :

DRAF- SRFD Rhône Alpes
Cité administrative de la Part dieu
165 rue Garibaldi
BP 3202
69 401 LYON
Tél : 04 78 63 13 13



Renseignements :
CFPPA Olivier de Serres – Domaine du Pradel
07170 MIRABEL

Tél : 04 75 36 71 80
Courriel : cfppa.aubenas@educagri.fr
Site : <http://epl.aubenas.educagri.fr/>

Correspondant Accompagnement VAE :
Madame Elodie BRAUD-FRAY
Monsieur Laurent VIDAL
CFPPA LE PRADEL
07 170 MIRABEL
Tél : 04 75 36 71 80
Mel : elodie.braud@educagri.fr